

LA GARANTIE PORTES MILETTE

Nos portes sont garanties contre tout défaut de fabrication pour une période d'un an à compter de la date de livraison au distributeur. Votre porte mérite une attention particulière et nécessite des soins spécifiques. Compte tenu de l'essence même du bois, les portes peuvent être sujettes au gauchissement, au gonflement et au rétrécissement si elles sont soumises à des variations importantes d'humidité et de température. Pour cette raison, la garantie sera conditionnelle à l'observation des procédures suivantes :

- Les portes doivent être entreposées à plat dans un endroit tempéré et bien ventilé.
(La température devrait se situer entre 18°C et 22°C, et l'humidité relative devrait être maintenue entre 35% et 65%).
- Les portes doivent être manipulées sans être glissées les unes contre les autres, le bois étant un matériau qui se marque facilement lorsqu'il n'est pas adéquatement protégé par un scellant de type vernis ou peinture.
- Les portes ne doivent pas être entreposées ou installées sur le site de nouvelles constructions avant que le gypse, le plâtre, les fondations et les planchers de béton ne soient complètement secs, afin de ne pas être soumises à des conditions et/ou variations climatiques extrêmes.
- Le chauffage forcé servant à assécher les nouvelles constructions et l'entreposage près d'une source de chaleur directe ou intense doivent être évités.
- Les six faces de la porte doivent être protégées (peintes, teintées ou vernies) dans les sept jours suivant la date de livraison afin d'éviter toute absorption d'humidité pouvant altérer le bois.
- Aucune allocation ne sera accordée pour la finition (peinture, teinture ou vernis), l'installation ou toute autre modification devant être apportée à la porte.
- Un gauchissement de 1/4" (6.4mm) ou moins et une variation de plus ou moins 1/16" (1.5mm) sur la largeur et/ou la hauteur seront considérés comme étant normal.
- Compte tenu de la nature du matériau, les variations dans la couleur et la texture du grain du bois ne sont pas considérées comme des défauts de fabrication, ainsi que la différence de couleur entre les diverses composantes de la porte ou la décoloration inégale du produit due à une exposition partielle au soleil, au chauffage ou à l'utilisation de différents vernis.

Garantie

Porte Intérieure

1 800.567.2931
T 819.535.5588
F 819.535.1104



www.portesmilette.com

- Conformément aux normes de qualité de l'industrie verrière, une imperfection du verre invisible à l'œil nu à une distance de plus de 3' (1m) ne sera pas considérée comme un défaut.
- Les changements apportés aux mesures de la porte par le consommateur au-delà des standards PORTES MILETTE peuvent en modifier l'équilibre et la solidité, et annulent la garantie.
 - * Les coupes permises sur les portes standards sont les suivantes.
5/16" Largeur : • 5/32" de chaque côté
2 1/4" Hauteur : • 1/2" en haut • 1 3/4" en bas
- Sont exclus de la présente garantie : les dommages causés par les vices de finition (ex : taches de teinture, reliefs dans le vernis, traces de sablage sur le verre) ; par les vices d'installation (ex : cadre non équerri, tordu) ; par les tentatives de réparation ; par une manipulation abusive ou inappropriée ; les dommages accidentels ; les dépôts laissés sur le verre par l'apprêt ou tout autre produit de finition ; la quincaillerie.
- La responsabilité du fabricant se limite exclusivement à la valeur marchande du produit tel que livré. En aucun cas elle n'excédera la valeur originale du produit reconnu défectueux.
- Le fabricant se réserve le droit de choisir entre réparer ou remplacer le produit défectueux. Le remplacement de pièces défectueuses s'applique uniquement aux composantes utilisées par PORTES MILETTE dans la fabrication de ses produits et exclu la pose et la finition ainsi que les frais afférents s'y rattachant (transport, main d'œuvre, outillage et location d'outils, etc.). Prendre note que PORTES MILETTE récupérera le produit déclaré défectueux à l'adresse de livraison originale seulement.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES CONDITIONS HIVERNALES

Advenant le cas où votre porte vous serait livrée à une température inférieure à -1°C, elle devra être déballée dès la réception afin d'éviter toute condensation pouvant survenir lors de variations climatiques extrêmes. Elle devra par la suite être entreposée dans un endroit tempéré (entre 18°C et 22°C, et entre 35% et 65% d'humidité relative) pour une période de conditionnement pouvant varier de 24 à 48 heures.

*** Aucune autre garantie, qu'elle soit écrite ou verbale, ne sera tenue pour valide

*** La non observance des règles d'entreposage, de finition et d'installation rendra la garantie nulle.

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES

Tous les verres nécessitent un nettoyage ou une attention particulière. Lorsque vous enlevez la protection plastifiée, des taches peuvent être présentes sur le verre. Veuillez prendre note que la pellicule de plastique pourrait avoir été perforée laissant ainsi un surplus apparent. Elles peuvent être facilement nettoyées comme suit :

- Nettoyer les verres en frottant légèrement avec un diluant à laque (le diluant à peinture est inefficace). L'Effaceur Magique fonctionne aussi sur ces taches. Éviter tout contact avec la moulure;
- Si vous avez choisi un verre à motif, vous pouvez utiliser une brosse à poils fins pour nettoyer les rainures;
- Terminer avec un nettoyant à vitre tout usage.

Nous sommes désolés des inconvénients que cela peut causer, Portes Milette ne se tient pas responsable des frais de nettoyage.

Verre satiné blanc et biseauté satiné blanc

Le verre satiné blanc est un verre qui requiert des soins particuliers dû à son procédé de fabrication. Lorsque le client enlève la protection sur les verres, des taches claires peuvent apparaître. Ces taches doivent être nettoyées de la façon suivante :

- Nettoyer les verres, en frottant légèrement, avec un diluant à laque (diluant à peinture inefficace) en prenant soin d'éviter la moulure.
- Laisser sécher pour voir si les taches sont disparues complètement.
- Si elles le sont, terminer avec un nettoyeur à vitres, sinon reprendre la première étape.

Thermos formés : Suzanne - Julie - Baltique - Mondriant - Lupa - Cristal et Jade

Chaque verre est fabriqué artisanalement et est unique. Il présente des variations de texture, de fini, de surface et de transparence qui en font des pièces différentes.

- Les changements de couleur à l'endos du verre « miroir » peuvent varier dans une même porte. Mais notez que ceci n'affecte en aucun cas la qualité du miroir.
- Prendre note que dans la porte à vitrail ou à un grand verre, le vitrail ou le verre pourrait être plastifié.
- Le patron du verre n'est que d'un seul côté.

LA GARANTIE PORTES MILETTE

Nos portes sont garanties contre tout défaut de fabrication pour une période d'un an à compter de la date de livraison au distributeur. Votre porte mérite une attention particulière et nécessite des soins spécifiques. Compte tenu de l'essence même du bois, les portes peuvent être sujettes au gauchissement, au gonflement et au rétrécissement si elles sont soumises à des variations importantes d'humidité et de température. Pour cette raison, la garantie sera conditionnelle à l'observation des procédures suivantes :

- Les portes doivent être entreposées à plat dans un endroit tempéré et bien ventilé.
(La température devrait se situer entre 18°C et 22°C et l'humidité relative devrait être maintenue entre 35% et 65%).
- Les portes doivent être manipulées sans être glissées les unes contre les autres, le bois étant un matériau qui se marque facilement lorsqu'il n'est pas adéquatement protégé par un scellant de type vernis ou peinture.
- Les portes ne doivent pas être entreposées ou installées sur le site de nouvelles constructions avant que le gypse, le plâtre, les fondations et les planchers de béton ne soient complètement secs, afin de ne pas être soumises à des conditions et/ou variations climatiques extrêmes.
- Le chauffage forcé servant à assécher les nouvelles constructions et l'entreposage près d'une source de chaleur directe ou intense doivent être évités.
- Les six faces de la porte doivent être protégées (peintes, teintées ou vernies) avant l'installation et ce, dans les sept jours suivant la date de livraison afin d'éviter toute absorption d'humidité pouvant altérer le bois. Assurez-vous que le balai de porte et les pentures soient enlevés avant d'appliquer la couche de protection.
- Aucune allocation ne sera accordée pour la finition (peinture, teinture ou vernis), l'installation ou toute autre modification devant être apportée à la porte.
- Un gauchissement de 1/4" (6.4mm) ou moins et une variation de plus ou moins 1/16" (1.5mm) sur la largeur et/ou la hauteur seront considérés comme étant normal.
- Compte tenu de la nature du matériau, les variations dans la couleur et la texture du grain de bois ne sont pas considérées comme des défauts de fabrication, ainsi que la différence de couleur entre les diverses composantes de la porte ou la décoloration inégale du produit due à une exposition partielle au soleil, au chauffage ou à l'utilisation de différents vernis.

Garantie

Porte Extérieure

1 800.567.2931
T 819.535.5588
F 819.535.1104



www.portesmilette.com

- Conformément aux normes de qualité de l'industrie verrière, une imperfection du verre invisible à l'œil nu à une distance de plus de 3' (1m) ne sera pas considérée comme un défaut.
- Les changements apportés aux mesures de la porte par le consommateur au-delà des standards PORTES MILETTE peuvent en modifier l'équilibre et la solidité, et annulent la garantie.
 - * Les coupes permises sur les portes standards sont les suivantes :
3/8" Largeur : • 3/16" de chaque côté
2" Hauteur : • du bas seulement
- Sont exclus de la présente garantie : les dommages causés par les vices de finition (ex : taches de teinture, reliefs dans le vernis, traces de sablage sur le verre) ; par les vices d'installation (ex : cadre non équerri, tordu) ; par les tentatives de réparation ; par une manipulation abusive ou inappropriée ; les dommages accidentels ; les dépôts laissés sur le verre par les produits de finition ; la quincaillerie.
- La responsabilité du fabricant se limite exclusivement à la valeur marchande du produit tel que livré. En aucun cas elle n'excédera la valeur originale du produit reconnu défectueux.
- Le fabricant se réserve le droit de choisir entre réparer ou remplacer le produit défectueux. Le remplacement de pièces défectueuses s'applique uniquement aux composantes utilisées par PORTES MILETTE dans la fabrication de ses produits et exclu la pose et la finition ainsi que les frais afférents s'y rattachant (transport, main d'œuvre, outillage et location d'outils, etc.). Prendre note que PORTES MILETTE récupérera le produit déclaré défectueux à l'adresse de livraison originale seulement.

*** Aucune autre garantie, qu'elle soit écrite ou verbale, ne sera tenue pour valide.

*** La non observance des règles d'entreposage, de finition et d'installation rendra la garantie nulle.